

## ÉLECTION SYNDICALE TPE

DU 30 DÉCEMBRE 2016 AU 13 JANVIER 2017  
ET JUSQU'AU 20 JANVIER 2017 PAR COURRIER EN OUTRE-MER



# JE VOTE POUR DÉSIGNER

**LE SYNDICAT**  
qui me représente  
pour les 4 prochaines années

Il négocie ma convention collective (horaires, congés, formations, santé et sécurité...)

**MES REPRÉSENTANTS**  
en Commission Paritaire Régionale  
Interprofessionnelle (CPRI)

Ils sont présents dans ma région pour m'informer et me conseiller sur mes conditions de travail

**LES CONSEILLERS**  
prud'hommes

Ils règlent les litiges individuels liés au contrat de travail



JE TRAVAILLE DANS UNE ENTREPRISE  
DE MOINS DE 11 SALARIÉS OU JE SUIS  
EMPLOYÉ À DOMICILE, JE CHOISIS  
LE SYNDICAT QUI ME REPRÉSENTERA.



[election-tpe.travail.gouv.fr](http://election-tpe.travail.gouv.fr)